



48^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion REGION REUNION



28-29-30 Juillet 2017



COMITE D'HONNEUR

M. Didier ROBERT	Sénateur - Président du Conseil Régional de la Réunion
M ^{me} Nassimah DINDAR	Présidente du Conseil Départemental de la Réunion
M. Michel VERGOZ	Sénateur - Maire de Sainte Rose
M. Thierry ROBERT	Député - Maire de Saint Leu
M. Gilbert ANNETTE	Maire de Saint Denis
M. Marco BOYER	Maire de La Plaine des Palmistes
M. Jean-Claude FRUTEAU	Maire de Saint Benoît
M. Joseph SINIMALE	Maire de Saint Paul
M. Maurice GIRONCEL	Maire de Sainte Suzanne
M. Daniel PAUSE	Maire de Trois Bassins
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Jean Pierre OLLIVIER	Président de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion
M. Amir MERALLI BALLOU	Président du Groupe SOGECORE
M. Arzou MAHAMADALY	Directeur Général du Groupe SOGECORE
M. Frédéric FOUCQUE	Président du Groupe FOUCQUE

COMITE D'ORGANISATION

M. André LATCHOUMANE	Président
M ^{me} Sophie MAUVE-DULAC	Vice - Présidente
M. Jean Fred MAUVE	Vice – Président
M. Christian DULAC	Trésorier
M ^{me} Sylvie LATCHOUMANE	Trésorière Adjointe
M ^{me} Muriel RAJOEL	Secrétaire
M ^{me} Bettina LEBEAU	Secrétaire Adjointe

Membres :

M. Loïc BERTILLE – M. Willy BIGOT - M. Didier CODY – M. Clément DIJOUX - M. Edward DULAC
M. Jean-Marc FAUFRON - M. Jean-Roland GAUD - M. Mamisoa RAJOEL - M. Olivier RAMDIALE
M. Julien THERMEA - M^{me} Julie SIDIOT

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours :

Nos Partenaires :

La Région Réunion
Le Groupe SOGECORE
La Municipalité de Saint Denis
La Municipalité de Saint Leu
La Municipalité de Saint Paul
La Municipalité de La Plaine des Palmistes

Ainsi que les municipalités des Communes de :

Saint Benoît - Sainte Rose - Sainte Suzanne - Trois Bassins

La Préfecture et les Sous Préfectures de la Réunion

Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien

La Direction Départementale de la Sécurité Publique

La Direction des Services d'Incendie et de Secours

La Direction Régionale des Routes

La Direction des Infrastructures Départementales

La Direction du Parc National de la Réunion

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

La Presse Ecrite et Audiovisuelle

Le Service Médical de l'Epreuve

L'Association des Radio - Amateurs de la Réunion (ARA)

L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiants au cours de cet évènement

Les Riverains des Epreuves Spéciales pour leur compréhension et leur Coopération



48^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion REGION REUNION



28-29-30 Juillet 2017



PALMARES DE L'EPREUVE

1969 : Maurice PAYET – Jean Paul PAYET	SIMCA 1200 S
1971 : Jean Claude CASTELNEAU – Claude HILY	PORSCHE 911
1972 : Jean Pierre NICOLAS – Jean TODT	RENAULT 12 Gordini
1973 : Jean Pierre NICOLAS – Claude ROURE	ALPINE RENAULT 1600
1974 : Maurice LALLEMAND – Alain GUENIN	ALPINE RENAULT 1800
1975 : Jean Pierre BELTOISE – Jean Pierre AUJOLET	ALPINE RENAULT 1800
1976 : Jean RAGNOTTI – Jean Pierre AUJOLET	ALPINE RENAULT 1800
1977 : Hervé KNAPICK – Marceau RIVIERE	OPEL Kadett GT/E
1978 : Jean Louis CLARR – Ibrahim BANGUI	OPEL Kadett GT/E
1979 : Tony RICQUEBOURG – Marceau RIVIERE	OPEL Kadett GT/E
1980 : Idriss AFFEJEE – Abdoul AFFEJEE	FORD Escort 2000 RS
1981 : Bernard BEGUIN – Philip OZOUX	PORSCHE 911 SC
1982 : Jean RAGNOTTI – Jean Marc ANDRIE	RENAULT 5 Turbo
1983 : Massoum DINDAR – José PEYOU	OPEL Ascona 400
1984 : Jacques THING-LEO – Jean Claude GARANGEAT	RENAULT 5 Turbo
1985 : Dominique de MEYER – Jacques LIONS	RENAULT 5 Turbo
1986 : Jean Pierre BALLETT – Philip OZOUX	PEUGEOT 205 T16
1987 : Dominique de MEYER – Jean Roland GAUD	RENAULT 5 Turbo Maxi
1988 : Tony RICQUEBOURG – Denis ANTOU	PORSCHE 911 SC
1989 : Sabir GANY – Idriss GANY	BMW M3
1990 : Bernard BEGUIN – Philip OZOUX	FORD Sierra Cosworth
1991 : Alain OREILLE – Albert NEYRON	RENAULT Clio 16 S
1992 : Alain OREILLE – Jean Marc ANDRIE	RENAULT Clio 16 S
1993 : Jean RAGNOTTI – Gilles THIMONIER	RENAULT Clio Williams
1994 : Jean RAGNOTTI – Gilles THIMONIER	RENAULT Clio Williams
1995 : Alain OREILLE – Jack BOYERE	RENAULT Clio Maxi
1996 : Didier AURIOL – Jean Marc ANDRIE	TOYOTA Célica
1997 : Jean Claude CHAUSSALET – Jean François COUDERC	PEUGEOT 306 Maxi
1998 : Olivier PAYET – Valérie GANGNANT	PEUGEOT 306 Maxi
1999 : Olivier PAYET – Valérie GANGNANT	PEUGEOT 306 Maxi
2000 : Malik UNIA – Gilles STASICA	TOYOTA Célica
2001 : Sébastien LOEB – Daniel ELENA	CITROEN Xsara Kit-Car
2002 : Sabir GANY – Zakaria OMARJEE	PEUGEOT 306 Maxi
2003 : FIA : Pascal ARDOUIN – Christian PARIS	PEUGEOT 206 S16
National : Sébastien LAFUTEUR – David SOULARD	PEUGEOT 106 S16
2004 : FIA : David GRONDIN – Didier BENARD	CITROEN C2 S1600
National : Malik UNIA – Gilles STASICA	FORD Escort Cosworth
2005 : Pascal ARDOUIN – Christian PARIS	PEUGEOT 206 WRC
2006 : Pascal ARDOUIN – Christian PARIS	PEUGEOT 206 WRC
2007 : Tony RICQUEBOURG – Christian PAUSE	RENAULT Mégane KC
2008 : Farouk MOULLAN – Abdoul PATEL	FORD Escort Cosworth
2009 : Malik UNIA – Jean Diony LAVAL	PEUGEOT 207 S2000
2010 : Olivier PAYET – Hamza MOGALIA	FIAT Punto S2000
2011 : Olivier PAYET – Hamza MOGALIA	FIAT Punto S2000
2012 : Samuel BELLON – Christophe TONRU	PEUGEOT 207 S2000
2013 : Samuel BELLON – Christophe TONRU	PEUGEOT 207 S2000
2014 : Stéphane SAM-CAW-FREVE – Margaux TEYSSÉDRE	PEUGEOT 206 WRC
2015 : Stéphane SAM-CAW-FREVE – Margaux TEYSSÉDRE	PEUGEOT 206 WRC
2016 : Stéphane SAM-CAW-FREVE – Margaux TEYSSÉDRE	PEUGEOT 206 WRC
2 ^{ème} Gilles PANIZZI – Jacques-Julien RENUCCI	PEUGEOT 208 T16
3 ^{ème} Jean Marie CUOQ - Christophe TONRU	CITROËN XSARA WRC



48^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion REGION REUNION



28-29-30 Juillet 2017



SOMMAIRE

Programme du Rallye	Page 4
1 – ORGANISATION	
1.1 Officiels	Page 5
1.2P Eligibilité	Page 6
1.3P Vérifications	Page 6
2. ASSURANCES	Page 6
3. CONCURENTS et PILOTES	Page 6
3.1P Demande d'Engagement – Inscriptions	Page 6
3.2 Equipages	Pages 6/7
3.3 Ordre de Départ	Page 7
4. VOITURES et EQUIPEMENTS	Page 7
4.1 Voitures Autorisées	Page 7
4.2 Pneumatiques	Page 7
4.3 Assistance	Page 8
4.8 Extincteurs	Page 8
5. PUBLICITE	Page 8
6. SITES et INFRASTRUCTURES	Page 8
6.1 Descriptions	Page 8
6.2 Reconnaissances	Page 9
7. DEROULEMENT DU RALLYE	Page 9
7.2 Dispositions Générales relatives aux Contrôles	Page 9
7.3.16 – Nouveau départ après abandon / Rallye 2	Page 9
8. RECLAMATIONS - APPELS	Page 10
9. CLASSEMENTS	Page 10
10. PRIX	Page 10
<u>ANNEXES</u>	
1 - ITINERAIRES	Page 11/12/13
2 - NUMEROS et PUBLICITE	Page 14
3 - SIGNALISATION DES CONTROLES	Page 15
4 - SECURITE	Pages 16/17



48^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion REGION REUNION



28-29-30 Juillet 2017



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Mercredi 28 Juin 2017

Ouverture des engagements : Mercredi 28 Juin 2017

Clôture des engagements : Lundi 17 Juillet 2017 à 20h00

Parution du Carnet d'Itinéraire (Road-book) : Vendredi 21 Juillet 2017

Dates et heures des sessions de reconnaissances :

Samedi 22 Juillet 2017 de 14h à 20h

Dimanche 23 Juillet 2017 de 14h à 20h

Mardi 25 Juillet 2017 de 14h à 22h

Mercredi 26 Juillet 2017 de 14h à 22h

Séance de Mise au Point : Mercredi 26 Juillet 2017 de 10h à 17h

Vérifications des documents et des voitures : Vendredi 28 Juillet 2017 de 8h00 à 16h30

Lieu : Circuit de La Jamaïque à Saint-Denis

Heure de mise en parc de départ : Vendredi 28 Juillet 2017 de 8h30 à 16h45

Lieu : Circuit de La Jamaïque à Saint-Denis

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 28 Juillet 2017 à 15h30

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 28 Juillet 2017 à 17h00

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Publication des heures et ordre de départ de la 1^{ère} Etape : Vendredi 28 Juillet 2017 à 17h00

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Briefing des pilotes : Vendredi 28 Juillet 2017 à 18h30 - Circuit de La Jamaïque

Départ de la 1^{ère} Etape : Vendredi 28 Juillet 2017 à 19h00 - Circuit de La Jamaïque

Arrivée de la 1^{ère} Etape : Vendredi 28 Juillet 2017 à 22h56 - Circuit de La Jamaïque

Publication du classement de la 1^{ère} Etape : Samedi 29 Juillet 2017 à 6h30

Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} Etape : Samedi 29 Juillet 2017 à 6h30

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Départ de la 2^{ème} Etape : Samedi 29 Juillet 2017 à 8h30 - Circuit de La Jamaïque

Arrivée de la 2^{ème} Etape : Samedi 29 Juillet 2017 à 18h03 - Circuit de La Jamaïque

Publication du classement de la 2^{ème} Etape : Samedi 29 Juillet 2017 à 20h30

Publication des heures et ordre de départ de la 3^{ème} Etape : Samedi 29 Juillet 2017 à 20h30

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Départ de la 3^{ème} Etape : Dimanche 30 Juillet 2017 à 8h00 – Circuit de La Jamaïque

Arrivée de la 3^{ème} Etape : Dimanche 30 Juillet 2017 à 14h46 – Circuit de La Jamaïque

Vérifications finales : Dimanche 30 Juillet 2017 à 15h15

Lieu : Garage Joël Technic Auto – La Mare – Sainte Marie

Publication des résultats partiels : Dimanche 30 Juillet 2017 à partir de 16h00

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Publication des résultats du Rallye : Dimanche 30 Juillet 2017 à partir de 16h30

Lieu : PC Course - Circuit de La Jamaïque

Remise des Prix : Lundi 31 Juillet 2017 à partir de 18h30

Lieu : Ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis



48^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion REGION REUNION



28-29-30 Juillet 2017



ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASAR) organise les 28, 29 et 30 Juillet 2017 en qualité d'Organisateur Administratif, sous l'égide de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion (LSAR), un Rallye Automobile dénommé :

48^e Tour Auto OPEL – Rallye de la Réunion – Région Réunion

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSAR N°2017/RN/1906/04/12 en date du 25 avril 2017
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° en date du 2017

Comité d'Organisation

Voir page 1

Secrétariat et Permanence du Rallye

Adresse : ASA Réunion - 1, Rue Bertin – BP 539 - 97472 Saint Denis Cedex

et Garage Joël Technic Auto – 68 Rue André Lardy – ZAE La Mare – Sainte Marie

Téléphone : 0262 210 432 – 0692 872 560 – **E-mail** : asareunion@orange.fr

Date : A partir du Mercredi 28 Juin 2017 - du Lundi au Vendredi de 14h à 20h

Une permanence pour la remise des Engagements se tiendra pour la Région Sud le Samedi 15 Juillet 2017 de 10h à 18h à St-Pierre. (*lieu à préciser par additif*)

Organisateur technique

Nom : ASA Réunion – représentée par M. Didier CODY - 16, Chemin des Avocats – 97417 La Montagne

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA :

M. - Licence N°

Président des Commissaires Sportifs :

M. Jean RASORI - Licence N°2320

Commissaires Sportifs :

M. Philippe BENARD - Licence N°13753

M. Lilian ETHEVE - Licence N°13740

Secrétaire :

M. - Licence N°

Directeur de Course :

M. Gérard GHIGO - Licence N°1967

Directeurs de Course Adjoints PC Course :

M^{me} Emmanuelle COCHARD - Licence N°13796

Responsable « Rallye 2 »

M. Thierry DE BERGE - Licence N° 33741

Directeur de Course «Epreuves Spéciales» :

M. Serge AUTALE - Licence N°13793

M. Ilias PANCHBAYA - Licence N°13750

M^{me} Béatrice TRICARD - Licence N°25363

Directeur de Course «Parc fermé-Regroupement-Assistance» :

M. - Licence N°

Directeur de Course «Ouverture de Route» (Tricolore) :

M. J.-François HOARAU - Licence N°19450

Commissaires Techniques :

M. Danilo VICTOR (A) - Licence N°138433

M. Alain HOAREAU (A) - Licence N°13451

M. Jean Patrick BEGUE (B) – Licence N°57167

M. Nicol COCHARD (C) - Licence N°13797

M. Alain MAILLOT (C) - Licence N°245974

Chargés des Relations Concurrents :

M^{me} Nathalie AGATHE - Licence N° 34374

M - Licence N°

Médecin Chef :

Dr. François TIXIER - Licence N°219424

Organisateur Technique «Autorité» :

M. Didier CODY - Licence N°57607

Contrôle Sécurité :

M. Jean Fred MAUVE - Licence N°47367

Voitures Info Sécurité :

M. Johny FESSARD - Licence N°43712

M. Stéphane LENEPVEU - Licence N°226973

Voitures Balai (Damier) :

M. Patrick VERGER - Licence N°

M. Bernard TAOCHY - Licence N°224155

Responsable Parc Fermé – Départs et Arrivées :

M. Jean Marc FAUFRON - Licence N°137560

Informatique / Classements :

M^{me} Sylvie LATCHOUMANE - Licence N°168221

M^{lle} Priscilla DAMOUR - Licence N°

M. Willy BIGOT - Licence N° 222696



48^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion REGION REUNION



28-29-30 Juillet 2017



1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye dénommé :

48^e Tour Auto OPEL – Rallye de la Réunion – Région Réunion

compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2017 – 2^{ème} Division
- La Coupe de France – Coefficient 4
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 - La Coupe Groupe GT de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.
- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu le Vendredi 28 Juillet 2017 de 8h00 à 16h30

Lieu : Circuit de La Jamaïque à Saint-Denis

Les Vérifications Finales seront effectuées le Dimanche 30 Juillet 2017 à 15h15 au Garage Joël Technic Auto à Sainte Marie.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC Maxi

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye dénommé

48^e Tour Auto OPEL – Rallye de la Réunion – Région Réunion

doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 17 Juillet 2017 à 20h00**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - **650 €** pour les concurrents inscrits au Championnat de France 2^e Division 2017
 - **595 €** pour les concurrents inscrits en Challenge Promo
 - **700 €** pour tous les autres concurrents
- sans la publicité facultative des organisateurs : **Double tarif**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

3.2.3. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.4. L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

3.2.6. Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.7. Un briefing écrit obligatoire pour les équipages sera prévu par l'organisateur. Un briefing oral pourra être prévu en complément. Les horaires devront figurer dans le règlement particulier du rallye.



48^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion REGION REUNION



28-29-30 Juillet 2017



3.2.8. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. **Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.**

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement général provisoire, hors pénalités routières à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 : 5.1 – Les 3 premiers pilotes classés au Championnat de la Réunion en cours
5.2 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité A)
5.3 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité B)
5.4 – Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à 5).
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, R5, A7S, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, R2J, R1, N2, N2 Série, F212, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur les parcs situés aux endroits suivants :

- 1^{ère} Etape : A/B) Saint Paul – Parking Stade P.J. Bénard
- 2^{ème} Etape : C/D/E) Plaine des palmistes – Aire Foraine
- 3^{ème} Etape : F/G) Saint Leu – Parking – Espace « La Ravine »

Les Véhicules porteurs d'une plaque « Assistance » délivrée par l'organisation seront autorisés à accéder aux Parcs d'Assistance selon le planning suivant :

- 1^{ère} Etape : A/B) Saint Paul – Parking Stade P.J. Bénard le 28 Juillet 2017 de **17h à 18h30**
- 2^{ème} Etape : C/D/E) Plaine des Palmistes – Aire Foraine le 29 Juillet 2017 de **8h30 à 10h**
- 3^{ème} Etape : F/G) Saint Leu – Parking – Espace « La Ravine » le 30 Juillet 2017 de **7h à 8h**

4.3.2.2P. Zones de Ravitaillement

Des zones de ravitaillement en carburant et pneumatiques **EXCLUSIVEMENT** sont prévues au cours du Rallye (cf. Annexe Itinéraires et Horaires). A l'intérieur de ces zones, aucune **autre** intervention ne pourra être effectuée sur la voiture par une personne autre que l'équipage et/ou 2 membres du personnel d'assistance maximum.

Seul à la ZR 1 les changements de roues fournies sont autorisés. Un seul véhicule d'assistance autorisé pour permettre ces changements de roue (moins de 3,5t).



48^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion REGION REUNION



28-29-30 Juillet 2017



4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'Organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être racheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible.

Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du Rallye : mise en conformité
- Pendant le Rallye : sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5. PUBLICITE

5.1. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

- soit autorisée par la réglementation FFSA
- soit en conformité avec l'article 4.1.1. du présent règlement, ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes, n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition, soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.

La publicité collective obligatoire est sur les :

- Panneaux de Portières D et G : **(sera précisé par additif)**
- Emplacement Plaque Avant : **(sera précisé par additif)**

La publicité facultative est :

Sur 2 Bandeaux de 10 cm (hauteur) par 25 cm (longueur) à apposer sur chaque coté de la partie supérieure du pare-brise, sera la suivante :

- Coté Droit : **(sera précisé par additif)**
- Coté Gauche : **(sera précisé par additif)**

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye dénommé **48^{ème} Tour Auto OPEL – Rallye de la Réunion – Région Réunion** représente un parcours de 575,20 km. Il est divisé en 3 étapes et 7 sections.

Il comporte 16 épreuves spéciales d'une longueur totale de 154,30 km. Les épreuves spéciales sont :

ES 1 : Bellemène : 10,00 km

ES 2 : Vue Belle : 9,70 km

ES 3 : Les Radiers : 14,65 km

ES 4-6-8 : Les Arums : 6,45 km

ES 5-7-9 : Frémicourt : 5,40 km

ES 10 : Renaissance : 14,80 km

ES 11 et 14 : Montée Panon : 9,65 km

ES 12 et 15 : Les Trois Bassins : 13,25 km

ES 13 et 16 : Camélias : 11,90 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".



48^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion REGION REUNION



28-29-30 Juillet 2017



6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

3 passages au maximum autorisés pour chacune des Epreuves Spéciales différentes.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu selon le planning suivant :

Samedi 22 Juillet 2017 de 14h à 20h et Mardi 25 Juillet 2017 de 14h à 22h

ES 3 : Les Radiers

ES 4-6-8 : Les Arums

ES 5-7-9 : Frémicourt

ES 10 : Renaissance

Dimanche 23 Juillet 2017 de 14h à 20h et Mercredi 26 Juillet 2017 de 14h à 22h

ES 1 : Bellemène

ES 2 : Vue Belle

ES 11 et 14 : Montée Panon

ES 12 et 15 : Les Trois Bassins

ES 13 et 16 : Camélias

6.2.8P. Séance de Mise au Point

Une séance de mise au point des voitures sera proposée aux concurrents régulièrement engagés au Rallye le mercredi 26 Juillet 2017 de 10h à 17h. Une inscription préalable, au plus tard à la clôture des engagements, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à 100€ par voiture. Au cours de cette séance, seuls les membres de l'équipage régulièrement engagé et en tenue de course sont admis à bord de la voiture. Eventuellement après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essai, le copilote régulièrement engagé peut être remplacé par une tierce personne, à condition que :

- Celle-ci figure sur la liste déposée en Préfecture en vue de la séance de mise au point précédant le rallye,
- Cette personne soit en possession d'une licence concurrent/conducteur lui permettant de prendre part à ce roulage.

Toute séance d'essai privée est strictement interdite sur l'ensemble des routes nationales, départementales ou communales du Département, même avec l'accord d'une collectivité ou municipalité, à compter de la parution du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la séance de mise au point si le nombre de participants inscrits à la date de clôture est inférieur à 20.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Directeur de Course Epreuve : Chasuble Rouge (Inscription Devant et Derrière)
- Commissaire de Route : Chasuble Orange (Inscription Devant et Derrière)
- Chef de Poste : Chasuble Orange Barrée (Inscription Devant et Derrière)
- Chargé des Relations Avec les Concurrents : Chasuble Rouge (avec Inscription)
- Radio : Chasuble Jaune marquée Bleu pour Radio (Inscription Devant et Derrière)
- Médecin : Chasuble Blanc (Inscription Devant et Derrière)
- Chef de Poste : Chasuble Orange Barrée
- Commissaire Technique : Chasuble Noire (Inscription Devant et Derrière)
- Média : Chasuble Verte (Inscription Devant et Derrière)

7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road-Book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

***NB :** Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD** au début de chaque réunion dont les horaires sont affichés.



48^e Tour Auto OPEL

Rallye de la Réunion REGION REUNION



28-29-30 Juillet 2017



Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé, augmenté de 5 minutes ;
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA ou FFSA ;
- Pour les autres pilotes en fonction de leur performance réalisée au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

9.1P. Classement Particulier

Il sera établi un classement « Challenge PROMO » selon le Règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10. PRIX

La remise des prix se déroulera le Lundi 31 Juillet 2017 à partir de 18h30 à l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis.

Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch », aux équipages vainqueurs de Groupe, à l'équipage vainqueur du Classement « Féminin », aux 3 premiers équipages de chaque Classe ainsi qu'aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO ».

Tous les Prix et Coupes sont cumulables.

Des Coupes seront remises à des Officiels du Rallye choisis par l'Organisateur.